

**TRANSCRIPTION/TRANSCRIPTION  
BRIEFING/MISE À JOUR**

**Transcription prepared by Media Q Inc. exclusively for Public Health Agency of Canada**

**Transcription préparée par Media Q Inc. exclusivement pour l'Agence de la santé publique du Canada**

**DATE/DATE :** Le 26 mars 2020 16 h 30 HE

**LOCATION/ENDROIT :** Téléconférence

**PRINCIPALS/PRINCIPAUX :** Rhonda Crock, directrice générale, Centre des opérations du portefeuille de la santé

**SUBJECT/SUJET :** L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) organise chaque jour une séance d'information technique sur la COVID-19 pour les parlementaires.

**Modérateur :** Good afternoon and welcome to the technical briefing to Parliamentarians on the government's response to Covid 19. Joining us today are the following departments and agencies: Employment and Social Development Canada, Service Canada, Global Affairs Canada, Canada Border Services Agency, Agriculture and Agrifood Canada, Canada Revenue Agency, Global Affairs Canada, Immigration, Refugees and Citizenship Canada, Innovation Science and Economic Development, Public Safety Canada, Public Service and Procurement Canada.

Bonjour et bienvenue à la séance d'information technique aux Parlementaires sur la réponse du gouvernement à propos du Covid 19. Les ministères et organismes suivants se joignent à nous aujourd'hui : Emploi et Développement social Canada, Service Canada, Affaires mondiales Canada, Agence des services frontaliers Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence du revenu du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Services aux Autochtones Canada, Innovation, Science et Développement économique, Services publics et Approvisionnement Canada et Sécurité publique Canada.

Please note callers will be permitted one question. We would ask that you keep the question to 60 seconds as there are many callers on the line who wish to have a chance to ask their question. Veuillez noter que vous pouvez poser une question à la fois. Nous vous demandons de limiter la question à environ 60 secondes, car il y a de nombreux appelants sur la ligne qui souhaitent avoir la possibilité de poser leurs questions.

Please identify yourself and inform us which riding you represent. Veuillez s'il vous plait vous identifier et nous informer de la circonscription que vous représentez. I would like to turn the meeting over to Ms. Rhonda Crock (ph), director general Health portfolio operations centre. J'aimerais maintenant céder la parole à Mme Rhonda

Crock, directrice générale du Centre des opérations du portefeuille de la Santé. À vous la parole, Madame Crock.

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup, Louise, et bon après-midi à tous. Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Comme nous le faisons chaque jour, nous commencerons par une brève mise à jour sur la situation actuelle de la COVID-19 dans le monde et au Canada en anglais et en français.

Nous passerons ensuite à la période de questions. Je commencerai en soulignant que nous avons atteint approximativement 475 000 cas de COVID-19. Au Canada, nous avons procédé à 158 000 tests de dépistage et nous comptons plus de 3 400 cas. Malheureusement, nous dénombrons également 35 décès. Nous avons désormais un mélange de propagation liée aux voyages et communautaire en ce qui a trait à la COVID-19 au Canada, en proportions approximativement égales.

Cela est attribuable à une propagation communautaire différente, notamment à Terre-Neuve, où le nombre de cas a doublé en raison d'un seul enterrement, un exemple de mixité sociale et de propagation se produisant dans la collectivité comparativement aux voyages. Nous ne disposons pas de renseignements sur tous les cas au Canada.

Cependant, en ce qui concerne les cas dont nous sommes informés en ce qui a trait à leur gravité, environ 6 % des cas au Canada ont nécessité une hospitalisation, 2 % étaient dans un état critique et 1 % des cas pour lesquels nous avons des renseignements ont malheureusement été mortels. Je cède la parole à la D<sup>re</sup> Ignaz (ph) qui présentera les mêmes renseignements en français.

**D<sup>re</sup> Ignaz :** Thank you Rhonda, merci. Bonjour. À l'échelle mondiale il y a plus 475 000 cas. Au Canada nous avons 3 409 cas, 35 décès et 158 000 personnes qui ont été testées.

Nous avons un mélange de cas liés aux voyages ainsi qu'à la propagation dans la communauté comme, par exemple, à Terre-Neuve, où le nombre de cas a doublé en raison d'un seul enterrement. Pour les cas pour lesquels nous avons l'information en termes de sévérité, 6 % de ces cas sont hospitalisés, 2 % sont dans un état critique et 1 % sont décédés. Merci.

**Rhonda Crock:** Thank you very much, merci Anne Marie. Nous passerons maintenant à la première question, s'il vous plaît, pour le modérateur.

**Opérateur :** Merci. Please press \*1 at this time if you have a question. S'il vous plaît appuyez \*1 maintenant pour poser une question. La première question vient de Paula Simons. Vous pouvez y aller.

**Sénatrice Simons :** J'ai une question qu'on m'a demandé de poser au nom du maire de Brooks, en Alberta. Brooks et High River en Alberta ont des usines d'emballage qui produisent la majorité du bœuf au Canada et celles-ci sont préoccupées, car elles observent une forte hausse de la demande pour le bœuf en cette période de crise et à un moment où les envois de bœuf en provenance de l'Australie et du Brésil ont été perturbés.

Ces usines souhaitent savoir s'il y a une façon quelconque dont elles pourraient obtenir un plus grand soutien de l'ACIA afin de prolonger leurs heures de travail. On me dit que, pendant les fins de semaine, il est impossible d'avoir des inspecteurs de l'ACIA sur les lieux et, par conséquent, ils ne sont pas en mesure de travailler pour satisfaire à la demande.

Ma question s'adresse au représentant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de voir s'il est peut y avoir une marge de manœuvre afin d'améliorer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement en autorisant les usines d'emballage à en faire plus.

**Rhonda Crock:** Je vous remercie beaucoup de cette question. Je crains malheureusement que l'ACIA ne participe pas à l'appel d'aujourd'hui. Cependant, nous avons Stephen d'AAC avec nous. Stephen, peut-être que je peux vous transférer cette question?

**Stephen à AAC** L'ACIA examine actuellement toutes les possibilités différentes qui s'offrent à elle pour s'assurer de pouvoir continuer à offrir les services d'inspection nécessaires. Cela comprend le fait de ramener des personnes à la retraite et de travailler avec les provinces, en plus d'avoir une meilleure coordination là où cela est faisable.

Compte tenu de la question et de la demande précises que vous avez, si vous êtes en mesure de transmettre le message que ce que nous pouvons faire, c'est de nous assurer que, tant au niveau national que local, ces enjeux et ces demandes sont examinées.

**Opératrice :** La prochaine question est de David Sweet. Allez-y, je vous prie. Votre ligne est ouverte.

**David Sweet:** Merci beaucoup, David Sweet, de Flamborough Glanbrook. J'aimerais savoir, j'observe différentes descriptions de l'isolement et de la quarantaine volontaires dans différents territoires de compétence. Je comprends qu'il peut y avoir des différences, mais en quoi consiste la description fédérale?

J'avais l'impression que, si une personne s'isolait volontairement, celle-ci peut aller faire une promenade à l'air frais pour rester en santé, dans la mesure où elle demeure à deux mètres des autres. Cependant, j'ai constaté sur les médias sociaux aujourd'hui

qu'un policier a affirmé que nous n'en avons absolument pas le droit, que nous devons rester à l'intérieur de notre maison pendant 14 jours. Pourriez-vous préciser cette question, s'il vous plaît?

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup. Je vous suis reconnaissante de votre question. Je sais que la terminologie peut être difficile. Différents éléments sont en jeu. L'un d'eux est la définition d'isolement qui, comme vous le savez, fait l'objet d'un décret exigeant que tous les voyageurs qui reviennent au Canada et qui sont symptomatiques se placent en isolement obligatoire.

Cet isolement signifie que les voyageurs ne sont pas en mesure d'utiliser les transports en commun et qu'ils doivent à la résidence où ils séjournent pendant cette période, qu'il s'agisse d'un hôtel, d'un lieu de quarantaine ou de leur domicile. Dans une situation d'isolement, il s'agit d'un isolement très strict, en ceci que les gens ne sont pas censés quitter leur domicile. Ces personnes ne devraient pas aller faire de promenades. Elles ne devraient pas sortir et aller faire l'épicerie.

Il s'agit d'une situation très grave, car le risque de propagation est plus élevé chez une personne symptomatique que pour une personne asymptomatique. L'isolement volontaire renvoie à des situations concernant des personnes asymptomatiques. On demande également à ces personnes de suivre les lignes directrices indiquées dans le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada concernant le maintien d'une distance de deux mètres, le respect de la distanciation sociale, toutes ces bonnes choses.

On conseille à ces personnes de rester à l'intérieur de leur domicile si cela est possible. Cependant, si ce n'est pas possible, le temps passé à l'extérieur pour faire des promenades, faire l'épicerie, ce genre de chose va à l'encontre de nos recommandations, mais les gens peuvent sortir et prendre de l'air frais s'ils le souhaitent.

Il existe une différence pour les personnes qui sont dans des situations d'isolement volontaire où elles sont asymptomatiques et une situation d'isolement, ce qui serait le cas pour une personne éprouvant des symptômes ou quelqu'un qui a reçu un diagnostic de COVID-19.

J'espère que cela aide à préciser, mais, comme vous l'avez mentionné, vous verrez différentes recommandations dans les différents territoires de compétence. Cependant, ce dont je viens de vous parler correspond aux lignes directrices fédérales accessibles dans notre site Web. Merci beaucoup. Je passerai à la prochaine question, s'il vous plaît, Rita.

**Opératrice :** Merci. La prochaine question est de Cathy McLeod. Vous pouvez y aller.

**Cathy McLeod:** Merci. J'ai un commentaire, suivi d'une question. Le commentaire concerne une situation où, lorsque les membres du personnel appellent au bureau, le numéro qu'ils composent, l'ARC ou autre, (inaudible), l'appel provient du bureau d'un député. J'espère que nous pourrions avoir un système dans lequel les autorisations peuvent être simplifiées et que les appels ne sont pas refusés parce qu'un grand nombre de nos employés font du télétravail.

J'imagine que cela concerne tous les ministères en ce qui concerne le système. Ma question porte en fait sur les modalités du processus de quarantaine, lorsqu'un voyageur étranger arrive au Canada, par exemple du Pérou à Toronto, et si ce voyageur est asymptomatique, ce que je comprends de la situation actuelle, c'est qu'il peut toujours embarquer à bord d'un vol national.

J'éprouve de la difficulté avec cette idée. En premier lieu, pourrais-je avoir la certitude que ces voyageurs peuvent tout de même, même en vertu des lois sur la quarantaine en vigueur, s'ils sont asymptomatiques, embarquer à bord d'un vol national? En deuxième lieu, vous ne pouvez bien entendu pas aller à l'épicerie, mais vous pouvez vous asseoir à côté de quelqu'un à bord d'un vol d'Air Canada de Toronto à Vancouver. Que faisons-nous, en ce qui a trait à la sécurité, dans cette situation particulière?

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup de cette question. C'est une excellente question. En vertu du décret qui est entré en vigueur à 12 h 01 hier dans la nuit, vous avez absolument raison. Les personnes qui atterrissent au Canada en provenance d'une destination internationale feront l'objet d'un dépistage de symptômes sur place.

On remettra aux personnes qui sont asymptomatiques un ensemble d'exigences portant sur ce qu'ils sont censés faire, tout comme ceux qui sont symptomatiques, mais il s'agit d'ensembles de renseignements différents. Comme je l'ai mentionné, les personnes qui sont symptomatiques ne sont pas autorisées à continuer leur voyage. En outre, ils ne sont pas autorisés à utiliser un transport en commun.

Nous assurerons, le gouvernement fédéral assurera le transport pour qu'ils se rendent à domicile ou à un hôtel qui a été désigné pour eux pour leur permettre d'effectuer leur période d'isolement. Comme je l'ai mentionné, il s'agit d'un isolement strict, en ceci que ces personnes ne sont pas autorisées à se déplacer en dehors de leur chambre ou de leur résidence.

Ils sont tenus de rester à domicile. Dans le cas des personnes qui sont asymptomatiques, elles sont autorisées à prendre un vol de correspondance jusqu'à leur destination finale. La raison pour cela étant que le risque de transmission pour une personne qui est asymptomatique est beaucoup plus faible que pour une personne qui est symptomatique.

Une fois qu'elles arrivent à leur lieu de résidence, comme je l'ai mentionné, elles sont

en isolement volontaire. Bien qu'il soit recommandé, dans une abondance de prudence, de rester à l'intérieur de son domicile et de ne pas se rendre dans les commerces, ces personnes sont autorisées à se rendre dans les commerces et à faire une promenade si elles le souhaitent, car le risque associé à ces personnes est moindre que chez les personnes symptomatiques.

Cela ne signifie pas que les directives de l'Agence de la santé publique sur l'isolement volontaire et la distanciation sociale ne s'appliquent pas. Ces personnes sont toujours tenues de conserver une distance de deux mètres. En outre, si elles ne se sentent pas bien ou qu'elles ont une toux qui n'est pas liée à la COVID, mais à une allergie, à un rhume ou à quoi que ce soit d'autre, on leur recommande de porter un masque.

Le niveau de risque associé aux personnes asymptomatiques et symptomatiques est différent, et vous avez raison. Lorsque les personnes sont asymptomatiques, elles sont autorisées à poursuivre leur voyage en transport en commun, puis à se placer en isolement volontaire une fois arrivées à la maison. Merci beaucoup. Rita, question suivante.

**Opératrice :** Thank you, merci. La prochaine question est de Tamara Jansen. Allez-y, je vous prie.

**Tamara Jansen:** J'ai posé cette question hier. Je ne crois pas vraiment avoir obtenu une réponse. Elle concerne la situation relative à la stabilité agroalimentaire. Plusieurs de nos agriculteurs saisonniers en sont au stade où ils commencent à devoir jeter leurs cultures. Le programme travaille actuellement sur les demandes remontant à 2018. Ils accusent toujours deux années de retard.

Nous sommes à la recherche d'un programme modifié s'adressant expressément aux agriculteurs touchés par la COVID-19. Les agriculteurs saisonniers sont les plus à risque en ce moment. Toute personne au sein de l'industrie horticole est frappée durement, notamment les personnes qui produisent des produits pour Pâques ainsi que des plantes printanières et à massif, plus particulièrement les serres plus grandes qui travaillent avec des grandes surfaces. Je supplie quelqu'un de m'indiquer comment nous pouvons aller de l'avant et veiller à ce que ces agriculteurs ne fassent pas faillite. Ils emploient beaucoup de gens.

**Rhonda Crock:** Je vous remercie beaucoup de cette question. Je crois qu'il y a plusieurs questions dans cette intervention, dont une que je pense pouvoir renvoyer à mon collègue Stephen à Agriculture et Agroalimentaire Canada, peut-être aussi à mes collègues Chris ou Khalid à EDSC afin de parler du programme des travailleurs étrangers temporaires. Steve, peut-être que je peux vous transmettre cette question, si cela ne vous gêne pas.

**Steve à AAC :** Nous sommes très au fait des difficultés actuelles, notamment pour les agriculteurs qui doivent s'assurer de pouvoir lancer une culture et

aussi avoir les moyens de la produire. Nous sommes également conscients que la structure des programmes actuels de gestion des risques d'entreprise signifie effectivement que l'indemnité survient passablement après un événement.

Dans cette situation, quelque chose doit effectivement être fait différemment. L'élément qui a été mis de l'avant par le gouvernement est les sommes supplémentaires disponibles par l'intermédiaire de Financement agricole Canada, en comprenant qu'il s'agit d'une solution pouvant aider dans certaines situations, mais nous examinons d'autres options et à mettre en œuvre d'autres mesures pouvant être mises en place pour être en mesure d'aider dans cette situation et nous espérons avoir plus de renseignements prochainement.

**Khalid à EDSC :** Bonjour. C'est Khalid Sharma, d'EDSC. Nous savons que les travailleurs étrangers temporaires représentent une source de main d'œuvre très importante pour de nombreuses personnes dans le secteur agricole. Nous savons qu'il y a eu une annonce selon laquelle les travailleurs étrangers temporaires (TET) seront autorisés à entrer au Canada.

Ce que nous faisons maintenant, nous travaillons en très étroite collaboration avec les autorités sanitaires et le secteur lui-même pour nous assurer que nous pouvons mettre en balance la nécessité relative à la venue des TET au Canada pour qu'il puisse être en mesure de travailler, mais aussi le fait que nous respections les exigences appropriées en matière de quarantaine, en ceci que nous savons que les personnes qui viennent au Canada ne sont pas malades et qu'elles seront en mesure de s'isoler volontairement pendant la période de temps requise. Nous espérons être en mesure d'annoncer plus de détails au cours des prochains jours.

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup pour cette question et à mes collègues de leurs réponses. Rita, pouvons-nous passer à la prochaine question, s'il vous plaît?

**Opératrice :** La prochaine question est d'Alexandre Boulerice. Allez-y, je vous prie. La parole est à vous.

**Alexandre Boulerice:** Merci beaucoup. Bonjour tout le monde. La question que j'ai est à propos du nouveau programme d'aide universelle qui a été annoncé hier. Vous parliez d'une inscription à travers le site de l'Agence du revenu du Canada. Deux questions : est-ce qu'il va y avoir des alternatives pour les gens qui n'ont pas accès à Internet pour être capables de postuler pour obtenir ces 2 000 \$ par mois?

La deuxième chose parce que ce n'était pas clair hier. Il y avait des informations qui étaient un peu contradictoires. Est-ce que les gens qui ont accès à l'assurance-emploi vont avoir accès également à cette prestation d'urgence?

**Rhonda Crock:** Merci pour la question. Je vais voir si mes collègues de l'ARC pourraient être en mesure de répondre à cette question pour vous.

**Homme non identifié :** Certainement. Ceux qui n'ont pas accès à Internet pourront poser leur demande par un système semi-automatisé, par téléphone ils pourront poser leur demande. La deuxième question était, si j'ai bien compris, faut-il être admissible au programme d'assurance-emploi pour toucher? Est-ce que j'ai bien compris?

C'est bien le cas. Il y a deux voies. Il y aura un soutien pour ceux qui sont admissibles au programme d'assurance emploi et une deuxième voie pour ceux qui ne le sont pas. Toutes deux populations seront couvertes par le nouveau programme.

**Rhonda Crock:** Merci pour la question et pour la réponse aussi. La prochaine question s'il vous plaît.

**Opératrice :** Nous avons une question d'un participant. Allez-y, je vous prie. Votre ligne est ouverte. Veuillez indiquer votre nom avant de poser votre question.

**Gord Johns:** Merci. C'est Gord Johns, le député de Courtenay Alberni. J'ai quelques questions. D'abord, je me demandais ce qui passait avec les personnes sans-abri, l'argent pour soutenir les collectivités locales en ce qui a trait au traitement de la question des personnes sans-abri en lien avec la COVID-19. Nous n'avons pas entendu parler de déploiements à ce sujet.

Deuxièmement, nous entendons beaucoup parler de pêcheurs voulant être désignés comme un service essentiel, pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités et fournir de la nourriture. Ils sont manifestement très importants lorsqu'il est question de la sécurité alimentaire locale, notamment alors que les marchés mondiaux sont fermés aux pêches. Cela leur donne l'occasion de commercialiser leur poisson localement.

Qu'offrira-t-on aux pêcheurs? Nous n'avons rien entendu pour les pêcheurs. Nous avons entendu parler de certaines mesures de soutien pour l'agriculture, ce que nous sommes très heureux d'entendre et il doit également y en avoir plus, mais nous n'avons rien entendu pour les pêches. Les collectivités côtières sont très éloignées et isolées. Il s'agit d'une part très importante de leur possibilité de fournir des aliments et de générer des revenus pour leurs collectivités.

**Rhonda Crock:** Je vous remercie beaucoup de cette question. Je vais demander à mes collègues à EDSC de répondre d'abord et nous nous pencherons également sur la définition du travail essentiel. Je sais que les provinces et les territoires travaillent sur ce sujet dans leurs propres espaces. Certains travaux sont également menés dans l'espace de la Sécurité publique. Je demanderai à mes

collègues de la Sécurité publique d'en parler. D'abord, dirigeons-nous vers nos collègues à EDSC.

**Khalid à EDSC :** C'est encore Khalid Sharma. Nous savons qu'une aide supplémentaire a été annoncée pour l'initiative Vers un chez-soi afin de continuer à aider les personnes sans-abri. Je me rends compte que nous n'avons pas eu autant de détails à ce propos, car nous avons eu certaines autres initiatives, mais que les travaux se poursuivent. Nous avons des conversations avec les provinces et nous espérons être en mesure d'en dire plus à ce propos très bientôt.

**Rhonda Crock:** Je vous remercie. Puis-je demander à nos collègues à Sécurité publique s'ils ont autre chose à ajouter?

**Craig Oldham :** J'ai quelque chose à ajouter, Craig Oldham ici, de la Direction des infrastructures essentielles à Sécurité publique. Nous travaillons actuellement sur des lignes directrices sur les services et les fonctions essentiels au Canada, qui ont pour objet de fournir une orientation à l'intérieur de tous les secteurs des infrastructures essentielles.

On y mentionne notamment les aliments et ces lignes directrices abordent expressément la pêche dans le cadre de notre orientation en ce qui concerne ce qui devrait être considéré comme essentiel, en reconnaissant qu'un grand nombre de ces pouvoirs en matière de ce qui est essentiel et de ce qui ne l'est pas relèvent du provincial, mais nos lignes directrices comprennent les pêches.

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup. Rita, la prochaine question s'il vous plaît.

**Opératrice :** La prochaine question est de Nelly Shin. Allez-y, je vous prie.

**Nelly Shin:** Ma question concerne un électeur dans ma circonscription. Je me trouve à Port Moody–Coquitlam. Il est prêt à fabriquer des masques chirurgicaux. Il a présenté un budget et a communiqué avec le gouvernement par l'intermédiaire du courriel pour les sociétés qui réorganisent leurs entreprises pour ces types de fournitures.

Il n'a eu de nouvelles du gouvernement. Sa machine se trouve en Chine et est prête à être expédiée par voie aérienne, mais on lui fait quelques difficultés à l'aéroport. Y a-t-il une façon d'accélérer le processus, numéro qu'il peut composer ou que je peux composer en son nom, ou une lettre que je peux écrire pour porter cette affaire à l'attention des canaux appropriés?

**Rhonda Crock:** Je vous remercie beaucoup de cette question. Nous

sommes toujours reconnaissants lorsque des Canadiens et des industries canadiennes tentent de redoubler d'efforts en période de besoin. Permettez-moi de vérifier si nous pouvons nous adresser à nos collègues à Innovation, Sciences et Développement économique Canada ou à Services publics et Approvisionnement Canada. Ils ont peut-être des lignes directrices à ce propos.

**Patrick à ISDE :** C'est Patrick, ici, à ISDE. Nous avons été submergés par le volume de soutien et d'offres provenant de l'industrie canadienne. Nous devrions examiner — je dirais que nous tentons de communiquer avec chacune des sociétés qui se sont adressées à nous. Je dirais que, à ce stade, il y en a plusieurs milliers, la réponse a donc était extraordinaire et positive.

Toutefois, nous traitons l'arriéré aussi rapidement que possible. Nous avons reçu plusieurs demandes concernant la fabrication de masse et l'intensification. Je peux vous dire que nous travaillons également activement avec Affaires mondiales Canada concernant le moment où nous déterminons une situation où nous avons des produits sont coincés à l'étranger pour voir ce que nous pouvons faire pour les libérer et les remettre en mouvement.

J'ai les détails de votre circonscription. Je peux jeter un coup d'œil rapide et demandez à quelques personnes dans mon équipe d'effectuer des recherches sur ce cas en particulier. Je sais que le cabinet du ministre a demandé des mises à jour périodiques sur cette question. Nous tenterons de découvrir ce qui se passe et de nous assurer que l'offre soit mise à l'avant pour que nous puissions l'étudier de manière approfondie.

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup de cette question. Est-ce que SPAC aimerait ajouter quelque chose?

**Homme non identifié :** D'un point de vue de SPAC, nous avons été confrontés à des défis en ce qui a trait à – nous savons que les sociétés ont été aux prises à des difficultés en ce qui à la capacité d'exporter le matériel aux fins d'approvisionnement dont nous avons fait l'achat.

Nous avons travaillé en étroite collaboration Affaires mondiales Canada pour être en mesure d'accélérer cela, notamment lorsqu'il est question du transfert ou de l'expédition d'équipement de protection individuelle.

En ce qui concerne la fabrication d'équipement pour une société en particulier, je ne suis pas au courant si vous offrons une aide pour cela. Toutefois, nous serions très heureux de travailler avec vos collègues à ISDE et Affaires mondiales Canada pour être en mesure d'aider là où nous le pouvons.

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup. Rita, pouvons-nous passer à la prochaine question, s'il vous plaît?

**Opératrice :**  
je vous prie.

La prochaine question est de Laurel Collins. Allez-y,

**Laurel Collins:** Je suis la députée de Victoria et ma question est que je souhaite obtenir plus de renseignements à propos de l'admissibilité pour les personnes qui présentent une demande de Prestation canadienne d'urgence. Les gens demandent s'ils doivent avoir produit leurs déclarations de revenus de 2019 pour présenter une demande, avant de présenter une demande.

Comment peut faire un entrepreneur indépendant, comment pourra-t-il vérifier s'il a été touché par la COVID-19 et qu'il ne reçoit aucun revenu. Dans le cas des personnes qui ont présenté une demande d'AE et qui font partie des millions de Canadiens qui attendent que leur demande soit traitée.

Les gens se demandent s'ils devraient annuler leurs demandes d'AE, puisque la PCU pourrait leur offrir une aide plus importante. J'ai parlé à un certain nombre de personnes, comme de petites entreprises familiales. Elles ont tout mis dans leur entreprise l'année dernière, elles n'ont retiré aucun revenu et éprouvent maintenant des difficultés à payer les entrepreneurs fixes et elles regardent leur entreprise se diriger vers la faillite. Elles se demandent si elles ont droit à cette prestation. C'est tout un éventail, mais nous voulons simplement plus de renseignements à propos de l'admissibilité et du processus.

**Rhonda Crock:** C'est un excellent, c'est une question très importante. Elle concerne une situation particulière. Je suis sûre que d'autres personnes sur la ligne ont des électeurs dans des situations similaires. Puis-je me tourner vers nos collègues à EDSC pour répondre à cette question?

**Khalid Sharma:** Bonjour. C'est encore Khalid Sharma. En termes généraux, le processus de demande de la Prestation canadienne d'urgence se déroule de la façon la plus simple possible. Nous n'aurons pas besoin de preuve des gens, hormis la présentation d'un numéro d'assurance sociale et la confirmation qu'ils satisfont aux critères d'admissibilité.

Les gens n'auront pas à avoir produit leurs déclarations de revenus et il ne sera pas nécessaire qu'ils aient un relevé d'emploi ou un certificat médical. Rien de tout cela ne sera exigé. Nous sommes toujours en train de bâtir le mécanisme en collaboration avec nos collègues à l'ARC. Nous espérons qu'il sera fonctionnel au début avril.

En termes généraux, pour être admissible vous devez être un résident du Canada âgé de plus de 15 ans et vous devez avoir gagné au moins 5 000 \$ en 2019 pour l'année civile 2019 ou au cours des 12 mois antérieurs à votre demande. Ce revenu peut-être gagné dans le cadre d'une combinaison d'emploi, de travail indépendant, et de prestations parentales ou de maternité.

Vous devrez également vous attendre à ne recevoir aucun revenu pendant au moins 14 jours consécutifs dans une période de quatre semaines. Tant que vous répondez à ces critères d'admissibilité et que vous pouvez fournir un numéro d'assurance sociale valide, vous aurez droit à la prestation.

Si une personne a déjà présenté une demande d'AE, elle n'a pas à présenter une nouvelle demande. La façon dont cela fonctionne, c'est que si votre admissibilité à l'AE a commencé avant le 15 mars, soit la date à laquelle la nouvelle Prestation canadienne d'urgence devient disponible, votre demande sera traitée conformément à l'ensemble de règles actuel en matière d'AE. Si votre période d'admissibilité a commencé le 15 mars ou après, vous serez automatiquement redirigé vers la Prestation canadienne d'urgence.

La dernière partie de la question concernait une personne ayant une entreprise familiale. Nous ne définissons pas le travail indépendant aux fins de cette prestation et, par conséquent, si une personne a gagné un salaire d'au moins 5 000 \$ ou une autre forme d'avantage direct de l'entreprise, elle sera admissible.

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup de cette question et de cette réponse, je vous en suis reconnaissante. Je sais que nous avons atteint la marque des 17 h, mais nous avons encore quelques questions, s'il vous plaît, Rita.

**Opératrice :** La prochaine question est d'Andy McCauley. Allez-y, je vous prie.

**Kelly McCauley:** Bonjour. C'est Kelly McCauley, d'Edmonton-Ouest. Quelques commentaires. Pourrions-nous examiner sérieusement la possibilité de prolonger ces appels? Cela semble souvent être la façon dont les députés de l'opposition obtiennent des renseignements du gouvernement et d'une importance cruciale.

Ensuite, nous avons demandé de manière répétée que l'on nous communique les notes de ces réunions. Vous pourriez-peut être élaboré une FAQ à remettre aux députés pour tous ceux qui ne veulent pas gaspiller de questions auxquelles on a déjà répondu de façon répétée au cours des dernières semaines. Veuillez s'il vous plaît en tenir compte.

Brièvement, je reçois beaucoup de rétroaction des vols, des vols internationaux qui arrivent toujours au Canada. Pourriez-vous nous expliquer ce qui se passe avec cela? Par exemple, un de mes électeurs a remarqué qu'il y a neuf vols de Vancouver à Seattle, l'un des épices de l'éclosion aux États-Unis. Pourriez-vous nous expliquer ce qui se passe avec nos vols internationaux. Il ne s'agit très certainement pas tous de Canadiens qui reviennent de Seattle.

**Rhonda Crock:** Bien entendu, absolument. Comme vous le savez,

un certain nombre de décrets sont en vigueur, lesquels limitent les voyages internationaux à travers les frontières, prévoyant des exemptions pour certains travailleurs essentiels et des situations qui auraient des répercussions économiques importantes, ainsi que pour les Canadiens qui rentrent au pays.

Comme vous pouvez l'imaginer, nous avons toujours un certain nombre de Canadiens qui reviennent à ce moment-ci du congé du mois de mars, des Canadiens qui étaient peut-être en vacances lorsque ces changements sont entrés en vigueur et qui ont eu de la difficulté à rentrer à la maison. Je ne peux pas me prononcer sur la situation particulière que vous signalez à l'aéroport de Vancouver.

Je peux toutefois souligner que les restrictions qui ont été mises en place font certainement l'objet d'une surveillance. Je pourrais également me tourner vers nos collègues à l'ASPC qui pourraient avoir des renseignements supplémentaires à fournir.

**Calvin Christiansen:** Calvin Christiansen, ASFC. J'ai voulu essayer de sortir une feuille statistique que j'ai concernant les volumes de vols de retour à destination du Canada. Ce que nous examinons, c'est la nationalité des personnes sur les vols, qu'il s'agisse de Canadiens ou de résidents qui rentrent à domicile ou qu'il s'agisse de ressortissants étrangers, ce qui comprend les É.-U.

Nous avons observé une diminution importante concernant le nombre de vols à destination du pays au cours des dernières semaines. Ce que nous constatons en ce qui concerne ces vols, c'est que le ratio ou le nombre de Canadiens par vol comparativement aux ressortissants étrangers ont évolué au cours des derniers jours.

À titre d'exemple, le 25 mars, nous avons reçu 5 938 voyageurs aériens arrivant en provenance des É.-U. Il s'agit d'une diminution comparativement à l'année dernière, alors que ce nombre s'élevait à 53 931. Dans l'ensemble, nous enregistrons une baisse de 89 % dans cette gamme de voyages. Si nous examinons de nouveau les voyageurs internationaux, nous sommes passés de 59 000 voyageurs quotidiens l'année dernière à 14 000 cette année, soit une baisse de 75 %.

Nous constatons une diminution importante de jour en jour. Si je reviens en arrière pour jeter un coup d'œil aux voyageurs aériens en provenance des États-Unis, nous en avons reçu 30 000 le 19 mars et, le 25 mars, 5 900. La baisse est très rapide. Un autre élément que nous surveillons également concernant les personnes qui traversent la frontière est la diminution dans la circulation qui se produit à nos frontières terrestres.

Ce que nous constatons correspond essentiellement à ce que nous nous attendions. Un certain nombre de voyageurs qui reviennent par la frontière terrestre ont tendance à être Canadiens. Nous avons toujours des retraités migrants qui reviennent, mais ces nombres diminuent de jour en jour. Ce que nous observons maintenant à la frontière terrestre, c'est que nous avons une baisse de 75 % comparativement aux chiffres de l'année dernière.

Il y a une diminution. Je sais que certains vols américains arrivent toujours, mais je peux affirmer avec confiance que leur nombre est considérablement en baisse. En ce qui a trait à la situation de Seattle en particulier, je ne sais pas exactement ce qui se passe dans cet aéroport, s'il est en train de devenir un carrefour américain, par exemple, avec des personnes qui proviennent d'autres parties des É.-U. et qui passent par Seattle. Je conclurais en indiquant que les chiffres sont considérablement en baisse comparativement à l'année dernière et qu'ils diminuent de jour en jour.

**Rhonda Crock:** Je vous remercie beaucoup de cette question. En ce qui concerne votre suggestion de prolonger ces appels, je veux d'abord souligner à quel point nous sommes heureux d'entendre que ces appels sont utiles pour les députés et les sénateurs. Cela nous fait grand plaisir de le faire. Nous sommes heureux de vous fournir les renseignements.

Je peux m'engager à retenir cette suggestion. Nous en parlerons avec nos collègues dans les autres ministères. Bien entendu, nous nous sentons un peu tendus, comme vous tous qui êtes au téléphone, j'en suis certaine. Retenons cette suggestion et voyons ce que nous pouvons faire avec celle-ci, car nous apprécions certainement le fait que vous trouviez ces appels utiles. Rita, pouvons-nous passer à la prochaine question, s'il vous plaît?

**Opératrice :** La prochaine question est de Mike Lake. Allez-y, je vous prie.

**L'hon. Mike Lake :** Merci. Permettez-moi d'abord de vous remercier tous de tous les efforts que vous mettez en œuvre. J'ai quelques questions difficiles et je continue de les poser, cependant, je suis reconnaissant de l'effort et de l'énergie consacrés par tous.

Je suivrai la même voie que j'ai suivie jusqu'à présent. Hier, lors de la séance d'information de l'OMS, le D<sup>r</sup> Tedros a mentionné les restrictions économiques. Tous les participants à cet appel parlent continuellement de la grave situation économique au Canada.

Le D<sup>r</sup> Tedros a situé cette mention dans le contexte de la nécessité de suivre, de dépister et de traiter, et il a affirmé que « les mesures agressives pour trouver, isoler, dépister, traiter et tracer sont non seulement la meilleure façon et la plus rapide de sortir des restrictions socioéconomiques extrêmes. Il s'agit aussi de la meilleure façon de les prévenir. »

Il s'agit d'un message que l'OMS ne cesse de répéter. Je vais de nouveau mentionner ma situation actuelle. Cinq jours après avoir découvert que j'avais été exposé à une personne ayant contracté la COVID-19, j'ai enfin eu mon test de dépistage il y a deux jours et, aujourd'hui, nous en sommes à la deuxième journée et je n'ai toujours

aucun résultat.

Il s'est maintenant écoulé sept jours. Une photo a circulé sur Internet sur laquelle apparaissent Kamal Khera et moi-même en compagnie de David Beasley, dont deux sur trois ont été déclarés positifs et je suis celui qui est dans l'attente en ce moment. Il me semble qu'un délai de sept jours est un délai beaucoup trop long entre le moment où je suis avisé et celui où je reçois une décision.

Ma question est la suivante. J'ai quelques questions. Quel est l'inventaire actuel des trousse de dépistage qui n'ont toujours pas été utilisées? Deuxièmement, je suis curieux de connaître quel pourrait être le délai minimum écoulé entre le prélèvement sur un écouvillon et l'obtention du résultat, en termes de capacité technique de dépistage. Quel serait le délai minimum entre l'écouvillon et le résultat. Selon le contexte qui m'est expliqué, on me dit qu'il devrait s'écouler quatre jours entre le moment de mon premier dépistage et prélèvement et le moment où je suis informé de mon résultat.

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup, monsieur Lake. Je vous suis reconnaissant de votre persistance à l'égard de cette question. Il s'agit d'une question importante et cela ne me dérange pas du tout qu'elle soit posée plus d'une fois. Je dirais certaines choses concernant le dépistage. Certaines choses ont été améliorées depuis la dernière fois que nous vous avons parlé à ce sujet.

Une de ces choses est que nous avons été en mesure d'intensifier le dépistage et d'accroître la capacité de dépistage à travers le pays. Ces derniers temps, le gouvernement fédéral a travaillé en collaboration avec les provinces et les territoires pour accroître cette capacité et, actuellement, nous avons environ 33 installations de dépistage en laboratoire qui effectuent des tests à l'échelle du Canada. Vous vous souviendrez probablement que nous dépendions plus tous du laboratoire national de microbiologie pour avoir cette capacité.

Au cours des derniers mois, nous avons observé une augmentation importante dans le transfert de la capacité de laboratoire pour veiller à ce qu'il y ait une capacité plus grande dans les territoires de compétence d'accomplir une partie de ces travaux. La période minimale pour, techniquement, pour un test de dépistage, pour se rendre de l'écouvillon au résultat, je suis désolée, mais je ne suis pas en mesure de l'indiquer. Je dirai qu'il existe un certain nombre d'enjeux qui influencent la rapidité des tests de dépistage.

Un de ces enjeux est la capacité pure du système. Nous pouvons comprendre que les gens sont naturellement préoccupés. De nombreuses personnes passeront un test de dépistage par abondance de précaution pour leur propre santé et la santé de leurs êtres chers. C'est très compréhensible. Le deuxième enjeu dépendrait de l'endroit où ces tests de dépistage sont effectués, ces tests doivent souvent être expédiés.

Parfois, cet envoi peut prendre du temps pour l'obtenir en provenance du site où les écouillons ont été prélevés jusqu'à l'emplacement où ils seront analysés. Selon la situation, il existe un certain nombre de facteurs pouvant entrer en jeu. L'autre chose que j'aimerais souligner, c'est que le gouvernement fédéral met beaucoup d'efforts pour tenter de faire l'achat d'un test au point de service.

Les tests au point de service permettraient une réponse beaucoup plus rapide, une réponse sur place, que le test traditionnel que nous utilisons à l'heure actuelle. Dans le cadre des discussions entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, on souhaite grandement faire l'acquisition d'un tel test. De grands bonds et de grandes avancées sont faits à l'international à cet égard.

À l'heure actuelle, différents produits passent à travers le processus de réglementation, tant aux É.-U. qu'au Canada. Je suis sûre que vous pouvez comprendre que ces produits font l'objet d'une demande mondiale, car les préoccupations que vous soulevez aujourd'hui, M. Lake, sont partagées par un grand nombre de nos partenaires internationaux également. Je vous remercie de nouveau concernant votre question sur le dépistage. Il s'agit d'une question à laquelle nous accordons beaucoup d'attention et nous vous sommes reconnaissants de continuer à nous rappeler son importance. Rita, pouvons-nous passer à la prochaine question, s'il vous plaît?

**Opératrice :** La prochaine question est de Peter Boehm. Allez-y, je vous prie. Peter Boehm, votre ligne est maintenant ouverte.

**Sénateur Boehm :** C'est Peter Boehm, du sénat. Est-ce que vous pouvez m'entendre? D'accord, merci. Cette question s'adresse probablement davantage à l'ASFC. Nous observons des pics de Canadiens qui rentrent au pays, manifestement, des touristes canadiens qui reviennent du congé du printemps, mais nous observons également un nombre considérable de non-résidents.

Nous ignorons quelle sera la durée du séjour de ces non-résidents. Je me souviens d'une évacuation à laquelle j'ai participé, au Liban, en 2006. Nous ignorons quelle sera la durée de leur séjour, mais plus celle-ci est longue, plus cela exerce une forte pression sur notre système, c'est certainement le cas en ce qui a trait aux données démographiques trimestrielles que StatCan fournit au gouvernement et au secteur privé en matière de planification aux fins de l'AE, du logement, de la garde d'enfants et de toutes ces choses.

Ma question est : comment l'ASFC distingue-t-elle ces données? Ces données sont-elles communiquées à StatCan, car il me semble que nous aurions tous besoin de connaître uniquement le nombre de Canadiens qui rentrent au pays qui sont également des non-résidents.

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup. Je transfère cette question à nos collègues à l'ASFC.

**Calvin Christiansen:** Merci, Calvin Christiansen, de la Direction générale des voyageurs, à l'ASFC. Vous soulevez une très bonne question. Ce qui se passe, c'est que lorsque les Canadiens ou les résidents permanents du Canada rentrent au pays, nous n'assurons aucun suivi à savoir s'ils vivent à l'étranger, à titre d'exemple. Ce que nous faisons, c'est que nous identifions les personnes à l'aide de leurs pièces d'identification. Nous les identifions selon leur droit de retour ou leur droit d'entrer au Canada.

En réalité, nous n'assurons aucun suivi à savoir si une personne rentre au pays, disons par exemple, après avoir vécu quelques années à l'étranger et que cette personne semble revenir pour une courte période de temps. L'une de nos façons de procéder — nous recueillons certains renseignements sur les personnes qui ramènent des produits à l'intérieur du pays — qui retournent des produits résidents, il y a une indemnité pour cela. En réalité, cela ne fait pas l'objet d'un suivi dans notre système.

Je n'ai pas de bonne réponse pour vous à ce sujet, dans la mesure où nous assurons un tel suivi et où nous l'indiquons pour StatCan. Il ne s'agit habituellement pas de renseignements que nous recueillons, pour lesquels nous assurons un suivi ou que nous communiquons à StatCan,

**Rhonda Crock:** Merci beaucoup. Rita, nous prendrons une dernière question, s'il vous plaît.

**Opératrice :** La prochaine question est de Robert Kitchen. Allez-y, je vous prie.

**Robert Kitchen:** Bon après-midi, merci beaucoup. Mon nom est Robert Kitchen, de Souris-Moose Mountain, dans le coin sud-est de la Saskatchewan. En fait, j'ai deux questions. En premier lieu, et vous en avez un peu parlé, c'est le traitement des Canadiens qui reviennent au Canada. Il semble y avoir une certaine confusion, non seulement concernant ce que vous dites, mais concernant aussi ce qu'a dit la D<sup>re</sup> Jo plus tôt dans la journée.

Là où je veux en arriver, c'est à la situation d'une personne qui effectue un vol de la Floride à destination de Toronto, où cette personne atterrit à Toronto et qu'elle est asymptomatique. Cependant, en fin de compte, en raison des vols de correspondance, cette personne ne peut pas prendre le même vol pour poursuivre son voyage pendant la prochaine heure ou deux et qu'elle est coincée là pendant un jour ou deux. Ma question est : cette personne est-elle en quarantaine à Toronto ou peut-elle prendre un autre vol et se rendre jusqu'à Regina, à partir d'où elle peut se rendre n'importe où en Saskatchewan?

La préoccupation est de savoir si cette personne est symptomatique ou asymptomatique, en réalité, si elle est asymptomatique, nous l'asseyez à côté d'une

autre personne à bord d'un avion sans indication si cette personne effectue un voyage interprovincial ou international. C'est ma première question.

La deuxième est que nous connaissons les signes et les symptômes. Nous savons comment diagnostiquer la maladie. Nous savons comment la dépister. Cependant, une grande quantité de statistiques que vous nous présentez sont des statistiques sur les personnes rétablies. Ces personnes se sont rétablies. La question que je vous pose est la suivante : pouvez-vous nous définir ce que l'on entend par « rétabli »? Quel est le pronostic pour les personnes qui se sont rétablies et le potentiel que ces personnes voyagent ou se déplacent à l'intérieur du pays?

**Rhonda Crock:** Je vous remercie beaucoup de cette question. Je répondrai d'abord à la première question. Vous l'avez très bien définie. Pour une personne qui, comme dans votre exemple, voyage de la Floride jusqu'à Toronto, et que cette personne prend un autre vol à destination de Regina, cette personne, si elle est symptomatique, ne sera pas autorisée à embarquer à l'intérieur d'un transport en commun.

Si ces personnes sont asymptomatiques, on leur demande de s'isoler volontairement lorsqu'elles arrivent à leur destination finale, mais on leur demande également de conserver la distanciation sociale, une distance de deux mètres dans les aéroports, tout cela. On les autorise à utiliser un transport en commun. Vous avez bien qualifié cela.

En ce qui concerne une situation où il est déterminé qu'une personne est rétablie, si vous le voulez, les chiffres que nous produisons au quotidien peuvent comprendre, ils comprennent en fait toutes les personnes qui ont été diagnostiquées en termes de cas. Cela ne signifie pas nécessairement que cette personne est rétablie. Certaines de ces personnes se sont peut-être rétablies au moment où nous produisons ces chiffres, mais, selon toutes probabilités, ce ne serait pas le cas de la plupart de ces personnes, car nous obtenons les résultats des tests assez rapidement.

Pour ce qui est de définir une personne qui s'est rétablie au moment actuel dans le temps, le critère est l'obtention de deux tests négatifs pour nous assurer que nous déterminons que cette personne est rétablie. Étant donné que la science et les données probantes à ce sujet continuent d'évoluer, cela pourrait changer, mais il s'agit de la situation actuelle pour définir une personne comme une personne rétablie.

Les personnes rétablies ne sont pas tenues de continuer à s'isoler. Ces personnes, lorsqu'elles étaient malades, auraient fait l'objet d'un isolement très strict, en ceci qu'elles ne sont pas autorisées à quitter leur domicile, etc., etc. Cependant, une fois qu'elles ont obtenu ces des cas (sic) négatifs, elles ne sont plus tenues d'être en isolement. On les encouragera toujours, comme n'importe quel Canadien, à maintenir la distanciation sociale, les deux mètres et une hygiène des mains appropriée.

Sur ces paroles, je tiens à vous remercier tous une fois de plus de vos questions et de votre temps aujourd'hui. Je tiens à remercier mes collègues des autres ministères du temps qu'ils ont consacré à l'appel d'aujourd'hui.

Je veux que les gens sachent que nous vous avons entendu en ce qui concerne une prolongation de la période de questions compte tenu de l'utilité de ces appels. Nous retiendrons cela et en discuterons avec nos partenaires pour prendre une décision à cet égard. Un petit rappel de rester en sécurité, de rester en santé et de vous laver les mains régulièrement. Merci beaucoup à tous.

**Opératrice :** Thank you, merci. The conference is now ended. Please disconnect your lines at this time. We thank you for your participation. La conférence est maintenant terminée. Veuillez raccrocher votre ligne. Nous vous remercions pour votre participation.